



Montreuil, le 25 février 2025

L'Urssaf Caisse nationale renforce son engagement pour l'emploi des personnes en situation de handicap aux côtés du FIPHFP

L'Urssaf Caisse nationale poursuit son engagement en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap par une convention de partenariat signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

Dans la continuité du partenariat réalisé en mai 2024 par l'Ucanss avec cet organisme et l'Agefiph, Romain Thevenon, directeur des Ressources Humaines de l'Urssaf Caisse nationale, a signé ce mercredi 25 février, une convention de partenariat avec Marine Neuville, directrice du FIPHFP, pour une durée de 3 ans. L'objectif pour l'Urssaf Caisse nationale : renforcer sa politique handicap et ses actions en faveur des collaborateurs en situation du handicap

Des leviers d'action prioritaires ont été identifiés dans la continuité des actions engagées afin de bâtir une stratégie cohérente autour de 5 axes structurants. :

- le recrutement de personnes en situation de handicap, notamment par le développement de l'accueil et de l'intégration d'apprentis et de stagiaires en situation de handicap ou encore par le renforcement des partenariats avec les acteurs spécialisés locaux
- le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des parcours professionnels, notamment par l'aménagement des postes de travail des collaborateurs en situation de handicap ou la mise à disposition de solutions de transports adaptés pour les trajets domicile-travail,
- la formation et la montée en compétences autour des enjeux du handicap,
- la poursuite et le renforcement des actions de sensibilisation et de communication sur le handicap et sur les enjeux du maintien dans l'emploi,
- le développement de l'accessibilité numérique, notamment via la réalisation d'audits d'accessibilité numérique de nos outils internes et applicatifs métiers et l'accompagnement des équipes projets à l'accessibilité dès la conception.

Une action qui s'inscrit dans la continuité de notre politique handicap

L'Urssaf Caisse nationale place l'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de ses engagements. Tout au long de l'année, elle agit concrètement à travers des actions de sensibilisation et d'accompagnement des collaborateurs ainsi que par le déploiement de partenariats RH. Cette ambition se traduit également par une politique de recrutement volontariste, incarnée notamment par la participation

de l'Urssaf Caisse nationale au salon Hello Handicap, favorisant le recrutement de talents en situation de handicap.

Le budget de cette convention s'élève à 541 556 euros dont 298 338 euros financé par le FIPHFP.

Pour en savoir plus : www.urssaf.org

Contacts Presse :

FIPHFP

Blandine Dabrowski – 06 99 27 99 80 - b.dabrowski@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – c.lemahieu@agence-cid.fr

Urssaf : Laëtitia Barthélémy - contact.presse@acoss.fr

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,30 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 570 milliards d'euros encaissés auprès de 11,8 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

